



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA MANCHE

**DOCUMENTATION
ET
INFORMATIONS**

OCTOBRE 2021

NUMERO SPECIAL N° 106

**Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :**

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL	2
<i>Arrêté préfectoral n° 21 – 150 – MQ du 18 octobre 2021 renouvelant la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux des Côtiers Ouest Cotentin</i>	2
<i>Arrêté modificatif n° 21 – 155 – MQ du 18 octobre 2021 portant composition de la commission départementale consultative des gens du voyage</i>	3
<i>Arrêté n° 21-160-JS du 21 octobre 2021 modifiant la composition de la commission départementale de surendettement des particuliers</i>	3
<i>Arrêté n° 21-161-JS du 22 octobre 2021 portant nomination des membres relevant de l'autorité du préfet appelés à siéger au sein du conseil d'administration du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du département de la manche</i>	3

SERVICE DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

Arrêté préfectoral n° 21 – 150 – MQ du 18 octobre 2021 renouvelant la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux des Côtiers Ouest Cotentin

Considérant qu'il y a lieu de procéder au renouvellement de la composition de la commission locale de l'eau du SAGE des Côtiers Ouest Cotentin ;
SUR proposition du secrétaire général de la préfecture ;

A R R E T E

Art. 1 : La composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux des Côtiers Ouest Cotentin est constituée comme suit :

I - Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :

Représentant du Conseil Régional :

M. Pierre VOGT, conseiller régional

Représentant du Conseil départemental du Calvados :

Mme Coraline BRISON-VALOGNES, conseillère départementale du canton de Vire-Normandie

Représentant du Conseil départemental de la Manche :

Mme Isabelle BOUYER MAUPAS, conseillère départementale du canton d'Agon-Coutainville

M. Grégory GALBADON, conseiller départemental du canton de Coutances

Mme Hedwige COLLETTE, conseillère départementale du canton de Créances

Représentant des maires du Calvados :

M. Georges RAVENEL, maire de Noues de Sienne

Représentants des maires de la Manche :

M. Jean-René LECHATREUX, adjoint au maire de l'Etang-Bertrand

M. Benoît FIDELIN, maire de Héauville

M. Denis LEBOUTEILLER, maire de Chanteloup

M. Jean-Paul PAYEN, maire de Cérences

M. Benoît DURAND, adjoint au maire de Savigny

M. Thierry RENAUD, maire de Montsenelle

M. Joël DOYERE, maire d'Orval-sur-Sienne

M. Christophe GILLES, maire de St-Germain-sur Ay

M. David LAURENT, maire délégué de Gouville-sur-Mer (Boisroger)

Mme Noëlle LEFORESTIER, maire de Pirou

M. Damien LÉBOUVIER, maire de Maupertuis

M. Didier SIMÉON, adjoint au maire de Cérisy-la-Salle

Mme Patricia LECOMTE, maire de Le Loreur

Représentant du parc naturel régional des marais du Cotentin et du Bessin :

M. Laurent HUET, représentant du parc

Représentants des collectivités gestionnaires de l'eau potable et de l'assainissement :

M. Alain DUFLOT, représentant le syndicat mixte de production d'eau de la Sienne

M. Hervé GUILLE, représentant le Syndicat Départemental de l'Eau dans la Manche

Représentants du syndicat du SAGE Côtiers Ouest Cotentin :

M. Serge DESVAGES, représentant la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo

M. Michel PICOT, représentant la communauté de communes de Granville Terre et Mer

M. Christian GOUX, représentant la communauté de communes de Coutances Mer et Bocage

Représentants du syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Sienne :

M. Stéphane VILLAESPESA, représentant de la communauté de commune de Villedieu-Intercom

M. Dirk BASYN, représentant de la communauté de communes de la Vire au Noireau

Représentant de l'institution interdépartementale du bassin de la Sienne :

Mme Valérie NOUVEL, représentante de l'institution interdépartementale du bassin de la Sienne

II - Collège des représentants des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées :

M. le président de la chambre d'agriculture du Calvados ou son représentant

M. le président de la chambre d'agriculture de la Manche ou son représentant

M. le président de la chambre régionale des métiers et de l'artisanat ou son représentant

M. le président de la chambre régionale de commerce et d'industrie Ouest-Normandie ou son représentant

M. le président du comité régional de la conchyliculture Normandie-Mer du Nord ou son représentant

M. le président du syndicat départemental de la propriété privée rurale de la Manche ou son représentant

M. le président de l'association pour la valorisation du patrimoine hydroélectrique Manche-Orne Calvados ou son représentant

M. le président de l'union fédérale des consommateurs de la Manche ou son représentant

M. le président de la fédération du Calvados pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant

M. le président de la fédération de la Manche pour la pêche et la protection du milieu aquatique ou son représentant

Mme la présidente de l'association AVRIL ou son représentant

M. le président de l'association Les Amis de la Côte des Havres ou son représentant

M. le président de l'association Les Moulins de Normandie ou son représentant

M. le président du comité départemental de canoë-kayak ou son représentant

M. le président du comité départemental de la pêche maritime de loisir (CPML50) ou son représentant

III - Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :

M. le préfet coordonnateur de bassin Seine-Normandie ou son représentant

M. le préfet du Calvados ou son représentant

M. le préfet de la Manche ou son représentant

M. le directeur de l'Agence de l'eau Seine-Normandie ou son représentant
 M. le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant
 M. le directeur départemental des territoires et de la mer du Calvados ou son représentant
 Mme la directrice départementale des territoires et de la mer de la Manche ou son représentant
 M. le directeur général de l'agence régionale de santé de Normandie - délégation départementale de la Manche ou son représentant
 M. le directeur départemental de la protection des populations ou son représentant
 M. le directeur de l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer ou son représentant
 M. le directeur régional de l'Office Français de la Biodiversité ou son représentant.

Art. 2 : L'arrêté préfectoral du 18 juin 2015 modifié est abrogé.

Art. 3 : En cas d'empêchement, un membre peut donner mandat à un autre membre du même collège. Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat.

Art. 4 : La durée du mandat des membres de la commission locale de l'eau, autres que les représentants de l'Etat, est de six années. Ils cessent d'être membres s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés. En cas de vacance pour quelque cause que ce soit du siège d'un membre de la commission, il est pourvu à son remplacement dans les conditions prévues pour sa désignation, dans un délai de deux mois à compter de cette vacance, pour la durée du mandat restant à courir.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Laurent SIMPLICIEN



Arrêté modificatif n° 21 – 155 – MQ du 18 octobre 2021 portant composition de la commission départementale consultative des gens du voyage

Art. 1 : La composition de la commission départementale consultative des gens du voyage est modifiée ainsi qu'il suit :

Article 1er :

3) Représentants désignés par l'association des maires

Titulaire

- M. Yves CANONNE, maire de Saint-Nicolas de Pierrepont.

Suppléant

- Mme Stéphanie MAUBE, maire de Lessay.

Art. 2 : Le reste demeure sans changement.

Signé : Le préfet : Gérard GAVORY



Arrêté n° 21-160-JS du 21 octobre 2021 modifiant la composition de la commission départementale de surendettement des particuliers

Art. 1 : La composition de la commission de surendettement des particuliers instituée, dans le département de la Manche et dont le siège se situe à la Banque de France, 5, rue Jean Dubois à Saint-Lô, est modifiée ainsi qu'il suit :

Article 1 : Sont nommés :

Personnalités nommées par le préfet pour une durée de deux ans renouvelable :

- Personne justifiant d'un diplôme et d'une expérience dans le domaine juridique

Titulaire :

Me Guy DUVELLEROY- Huissier de justice honoraire - 105, rue Couraye 50400 Granville

Suppléant :

Me Elodie MAJORCRYK – Huissier de justice - 114 Rue Maréchal Juin 50000 Saint-Lô

Le reste demeure sans changement.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Laurent SIMPLICIEN



Arrêté n° 21-161-JS du 22 octobre 2021 portant nomination des membres relevant de l'autorité du préfet appelés à siéger au sein du conseil d'administration du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du département de la manche

Considérant qu'il y a lieu de procéder au renouvellement des désignations nécessaires au fonctionnement du conseil d'administration du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement, association enregistrée sous le n°86 en date du 12 juillet 1979 ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture,

A R R E T E

Art. 1 : Sont désignés en qualité de représentants des professions concernées et de personnes qualifiées, pour siéger au conseil d'administration du C.A.U.E de la Manche :

Représentants des professions concernées :

- M. François HAMET – architecte

5 rue Siméon Luce 50430 Bretteville-sur-Ay

- M. Jean-Philippe LAQUAINE – architecte

14 avenue de la République BP 433 – 50204 Coutances

- M. Patrick DROUET – géomètre-expert

ZA de la Tassinerie – BP 40 – 50700 VALOGNES

- M. Benoît DUMOUCHEL – paysagiste

24 rue Desmoueux 14000 Caen

Personnes qualifiées :

- Me Alban THOMINE-DESMAZURES – Notaire - 98, route de Coutances 50180 Agneaux

- M. Jean-Louis SION – président de l'association A.V.R.I.L (Association pour la mise en valeur des rivières et les initiatives locales) L'aquascole – 1 Rue du Viquet – 50200 SAINT-PIERRE-DE-COUTANCES

Art. 2 : Ces représentants siégeront en cette qualité au sein du C.A.U.E. de la Manche pour une durée de 3 ans renouvelable.

Signé : Pour le préfet, le secrétaire général : Laurent SIMPLICIEN

